

Plonéour-Lanvern le 13/05/2023

RLS

Civilité

Les « Challenges de la vie locale » sont reconduits en 2023. La remise des prix aura lieu lors du Forum de la vie associative le samedi 2 septembre 2023 à la Halle Raphalen.

Je rappelle que ce concours a pour objectif de valoriser des personnes, des équipes, des actions, des performances, des engagements bénévoles dans la vie associative locale et la contribution à l'animation de la ville de Plonéour-Lanvern. Il sera reconduit chaque année.

Conformément au règlement dont un exemplaire est joint au présent courrier, les associations ayant leur siège social à Plonéour-Lanvern peuvent concourir dans l'une ou plusieurs des catégories ci-après :

- 1. Le Challenge «**Sportif individuel adulte** »
- 2. Le Challenge « **Sportif individuel jeune** »
- 3. Le Challenge «**Sportif par équipe** »
- 4. Le Challenge «**Action et animation culturelle ou citoyenne** »
- 5. Le Challenge «**Action et animation sociale ou caritative** »
- 6. Le Challenge « **Action et animation de loisirs** »
- 7. Le Challenge «**Bénévolat associatif** »
- 8. Le Challenge «**Spécial Commune de Plonéour-Lanvern** ».

Les dossiers de candidature au Challenge soit retirés à l'accueil de la mairie soit téléchargés sur le site de la commune : www.mairie@ploneour-lanvern.bzh.

La date limite de dépôt en mairie des candidatures au Challenge est fixée au **vendredi 30 juin 2023**

Un jury composé de cinq élus et de quatre représentants du monde associatif local désignera les lauréats. Les associations peuvent faire acte de candidature au jury en complétant et adressant à la mairie **le vendredi 30 juin 2023 au plus tard** la fiche spécifique également jointe au dossier de candidature.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer.....